



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2024/22

Saint Bonnet de Bellac, le 10 octobre 2024

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

L'été, comme chaque année maintenant à Saint Bonnet, a eu son lot de festivités qui toutes ont connu un certain succès, et vous en trouverez un aperçu dans ce Mairie-Infos : la BayWare cycliste féminine, le concours de pêche au Pont Saint Martin, la fête de la Batteuse.

Malheureusement, le cochon grillé de l'Espérance de Saint Bonnet n'a pas eu lieu. En effet, le club de foot qui a fêté ses 50 ans d'existence il y a 2 ans, a dû déclarer forfait pour la saison 2024/2025 et se mettre en sommeil faute d'un nombre de joueurs suffisant. Il faut pratiquement 20 joueurs inscrits pour en aligner 11 à chaque match sur toute l'année.

Au contraire, le Club des Fougères d'Or, ouvert à tous les âges, est lui, bien reparti comme vous pourrez le voir dans l'article qui lui est consacré, page 5.

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre : les effectifs se maintiennent cette année.

Le Conseil Municipal a poursuivi son travail, ainsi qu'en attestent les comptes rendus des séances des 4 juillet et 8 octobre.

La période estivale a été marquée au plan national par le feuilleton législatif et gouvernemental que l'on aurait pu intituler « qui a perdu croit avoir gagné ».

De la droite dure à la gauche extrême en passant par le bloc central, tout le monde est minoritaire, certains plus que d'autres....

Enfin, au bout de 2 mois d'incertitudes, alors que les feux de l'été cèdent la place à l'automne, un gouvernement, fruit d'un accord de « coexistence raisonnable », a vu le jour et s'est mis au travail sous la responsabilité d'un homme d'Etat sérieux, aux compétences et expériences multiples, mais qui se trouve face à des défis quasi insurmontables : réduire un déficit de 60 milliards que tout le monde veut résorber mais dont personne ne veut vraiment accepter les solutions, augmenter les recettes (impôts) et réduire les dépenses (coupes dans les budgets): bon courage à Michel Barnier

Bonne lecture,

Bien cordialement ,

Jean Claude Boulle

Les travaux du Conseil Municipal du 4 juillet

Approbation des procès-verbaux des 14 mars et 11 avril 2024 : Adoptés à l'unanimité sans observation

- Présentation projet extension parc agrivoltaïque de chez Guinaud sur les propriétés de Montbron et Hégarty.

Monsieur Emile BODART, chef de projets solaires chez la société Baywa-re présente l'opération à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Thomas HEGARTY, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, est sorti de la salle et n'a pas donné son avis ni pris part au débat ni à la présente délibération concernant le projet agrivoltaïque.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la société BayWa r.e. France a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc agrivoltaïque sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, BayWa r.e. France souhaite pouvoir réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc et déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc.

Adopté à la majorité – 7 voix pour ; 1 voix contre – 2 abstentions

- Taxe d'aménagement

Le maire rappelle que la taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves.

Taux proposé : 2 %

Adopté à l'unanimité

- Dématérialisation des actes administratifs avec @CTES : choix de l'opérateur + convention

Application qui permet aux collectivités la transmission dématérialisée des actes au titre du contrôle de légalité. Adhésion obligatoire au 1^{er} janvier 2027 mais nécessaire en finances à compter du 1^{er} janvier 2026. Adopté à l'unanimité

- Redevance assainissement : tarifs

Pour rappel, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche prend la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2025 par anticipation, ce sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Propose de fixer l'abonnement annuel à 85 € et le prix du m³ consommé à 1,70 €.

Adopté à l'unanimité.

- Budget principal : autorisation virements de crédits instruction M57

Conformément à l'instruction M57 s'appuyant sur l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Adopté à l'unanimité

- Budget principal : décision modificative n° 1

Réajustement de crédits pour le remboursement d'une taxe d'aménagement.

- Vente terrain : le Mas du Bost

Madame MERA ALVAREZ Stéphanie, propriétaire d'une maison au Mas du Bost, rue des Coutumes, souhaite acquérir une partie de terrain communal situé devant sa maison.

Adopté à l'unanimité

Informations du Maire au Conseil Municipal :

- Reportage photos aériennes

La société PIRENAIC propose un reportage aérien personnalisé de la commune, coût de l'opération 690 €. Avis favorable

- Place des voyageurs (face au restaurant l'Etape)

Lecture du courrier de M. Mme RATIER Alain : dégradations sur la clôture de leur propriété. Des moyens de protections sont étudiés.

- Rentrée scolaire septembre 2024

- Départ de M. DEYNA pour l'école primaire de NOUIC
- Changement d'horaires : 9h-12h / 13h30-16h30
- Conflit entre parents d'élèves : l'inspecteur de l'éducation nationale accompagné d'une conseillère pédagogique s'est déplacé à St Bonnet.

- Mur de l'école

Le mur se détériore à cause du salpêtre, envisager de le remplacer éventuellement par une clôture

- Grange Route Nationale : les travaux d'enduit ont commencé

- Course cycliste féminine : avec le beau temps, les spectateurs étaient présents, belle réussite

- 14 juillet : cérémonie à 11h30

Les travaux du Conseil Municipal du 8 octobre

- Programme de voirie 2025 :

La proposition du maire concerne la 3^{ème} tranche de réfection de la voie communale n°5 de Chez Pailler à la Graule pour un coût de 30 000 €. Il s'agit de la partie centrale de cette route.

- Rapport de la CLECT :

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes a adopté un rapport qui met à la charge de la commune une somme annuelle de 17 500 € pendant 10 ans à compter de 2025 pour payer les investissements à venir pour la rénovation des stations d'épuration.

Le maire avait voté contre lors de la réunion de la CLECT. Le conseil à l'unanimité rejette le rapport de la CLECT.

- Modification des statuts de la communauté :

Le conseil communautaire a adopté de nouveaux statuts incluant le transfert de la compétence de l'assainissement de la commune à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2025 en anticipation de la date légale du 1^{er} janvier 2026.

Le maire ayant voté contre en conseil communautaire, le conseil vote à l'unanimité contre cette modification.

- Budget : décision modificative n°2. Il s'agit d'intégrer dans le budget 2 factures concernant le reliquat des travaux d'enfouissement des réseaux à Chez Pailler pour un montant de 1 833.85€.

- Budget : correction du compte 1068, affectation des résultats 2023 dont les chiffres ont été arrondis à l'euro supérieur.
Le contrôle de légalité demande à la commune de corriger ces affectations avec les chiffres au centime près. La correction concerne 0,11 centimes d'euros pour le budget principal et 0,51 centimes d'euros pour le budget assainissement.
- Tarifs cantine :
La régie municipale de la cantine doit être dotée d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique) acceptant le paiement des tickets de cantine par carte bancaire, cela entraîne des frais bancaires pour la commune.
La conseil décide de passer le prix du ticket de cantine de 3,15 € à 3,20 € au 1^{er} novembre 2024.
- Personnel : adhésion contrat prévoyance :
Une nouvelle réglementation met à la charge des communes le paiement d'une partie de la cotisation des agents municipaux adhérant à un contrat prévoyance qui permet à ceux-ci de bénéficier du versement d'un ½ salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois ; l'autre ½ salaire étant de droit garanti aux agents par la collectivité. Adopté à l'unanimité.
- Convention avec la communauté de communes :
La communauté propose à la commune d'organiser, chaque lundi, pendant la pause méridienne de l'école des ateliers ou animations pendant ¾ heures pour les élèves de l'école.
Le coût pour la commune est de 280 € pour l'année scolaire. Adopté à l'unanimité.

Informations du Maire au Conseil Municipal

La rentrée scolaire s'est effectuée le 2 septembre avec un effectif maintenu (voir article page 6)

Repas des aînés : ce repas annuel destiné aux 65 ans et plus a été suspendu depuis la période covid et un colis a été distribué en remplacement.

Le maire propose de consulter les personnes concernées pour savoir si elles préfèrent le repas annuel ou la livraison d'un colis.

Les personnes âgées de plus de 65 ans non inscrites sur les listes électorales ou étrangères voudront bien se faire connaître à la mairie.

CCHLeM : le maire informe le conseil que le rapport annuel de la communauté de communes est à disposition des conseillers au secrétariat.

Grange RN 147 : une partie de l'enduit a été réalisée, des travaux de végétalisation vont commencer dès maintenant afin que les plantations puissent être réalisées fin novembre.

Visite du Préfet : le maire informe le conseil de la visite de M. le Préfet de la Haute-Vienne à la brasserie de Bel Air le 7 août dernier (voir article page 8)

Visite de la Sous-Préfète : Mme Françoise SCINGER-CECCOTI a souhaité visiter la commune de St Bonnet, celle-ci, accompagnée de Mme Amandine BORUCOA, secrétaire générale de la Sous-Préfecture, a été accueillie le 6 septembre par le maire et ses adjoints pour une visite du parc éolien, de la chapelle du Pont St Martin et de l'école. Cette visite s'est terminée par un échange en mairie sur les projets de la commune.

Les Fougères d'Or, sur de bons rails...

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que le club « Les Fougères d'Or » a repris ses activités après une courte interruption durant le mois d'août.

Nous avons terminé l'année par un voyage qui nous a amenés à Cognac et ses environs. Nous avons pu apprécier notre visite chez un « éleveur » de cognac qui nous a fait découvrir son métier et nous avons pu déguster ses produits (avec modération).

Après un déjeuner sympathique en centre-ville nous avons pris « la Demoiselle », gabarre typique de la Charente, pour une superbe balade sur l'eau à la découverte des châteaux et paysages charentais. La prestation de Marc Germannaud, notre chauffeur bénévole aux petits soins pour tous, a été unanimement appréciée.

Tous les participants sont ravis et tous sont partants pour une nouvelle aventure...

L'Assemblée Générale se tiendra à la salle polyvalente de St Bonnet le mercredi 6 novembre prochain à 14h30.

Notre doyenne a plus de 90 ans et la plus jeune adhérente a 14 ans ; **c'est dire que notre club est ouvert à tous.**

Nous nous retrouvons les **1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois** pour échanger, jouer à la belote, au rami, au scrabble et depuis l'an dernier des activités manuelles de scrapbooking sont proposées.

Toutes autres propositions sont les bienvenues, l'essentiel étant de se retrouver et d'être ensemble. Ces après-midi s'achèvent sur un sympathique goûter pris tous ensemble.

Nous vous attendons nombreux.

Amenez votre sourire et votre bonne humeur. A bientôt.

Ginou et Bénédicte



L'école

La rentrée scolaire s'est effectuée le 2 septembre sous le soleil avec un effectif qui se maintient.



L'effectif se compose donc maintenant de 36 élèves :
22 enfants de Saint Bonnet dont 10 de la communauté des gens du voyage
10 enfants de Saint-Sornin
1 de Saint Martial
1 de Bellac.

L'effectif est réparti en 2 classes : 16 en maternelle, 20 en cours élémentaire.

La fête de la batteuse

C'est par un temps très agréable que s'est déroulée la fête de la batteuse le dimanche le 25 août.

Dès 8h du matin, c'est une douzaine d'exposants qui ouvraient les festivités en déballant « leurs trésors » pour le vide grenier et les Volants Anciens du Haut Limousin exposaient une quinzaine de voitures anciennes.

La journée se poursuivait avec bien entendu, la batteuse qui entrait en action en début d'après-midi, le spectacle équestre, toujours de grande qualité mettait en valeur les dons de dresseuse de Sandrine et la docilité de ses chevaux.

Un repas convivial était servi à près de 200 convives qui pouvaient ensuite apprécier un spectacle lumineux et enfin, en apothéose, le feu d'artifice clôturait agréablement cette journée de fête.



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 14 juillet



L'ADIL à votre service

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

Permanences à Bellac à la maison du
Département 32 rue Vincent Auriol
(uniquement sur rendez-vous)
2ème et 4ème mardi de chaque mois
de 9h30 à 12h30

Informations neutres et gratuites :

adil₈₇ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30
www.adil87.org

La Baywa.re Classique féminine du 9 juin

La Baywa.re classique féminine organisée par l'ACAF (Association Cyclisme Au Féminin née à St Bonnet fin août 2022) le 9 juin dernier a rassemblé 110 coureuses.

Notre édition 2024 était réservée cette année aux coureuses de la 2^{ème} division nationale (DN2) et constituait la 3^{ème} manche de la coupe de France.

Cette épreuve a vu figurer sur le podium le gratin des filles de DN2 puisque la vainqueur, Charlotte ALLARD (22 ans) était déjà vainqueur de la 1^{ère} manche de coupe de France, les boucles Guégonnaises, disputée le 24 mars 2024.

Enfin, elle remporte la coupe de France 2024 au classement général individuel au terme des 5 manches.

Ses deux suivantes, Mélanie DUPIN, 2^{ème}, et Kloé SAUGRAIN, 3^{ème}, se sont illustrées sur toute la saison 2024 sur d'autres courses.

Le beau temps était de la partie et le succès populaire également, aussi bien au bord des routes sur les 105 km de la course qu'à l'arrivée à St Bonnet.



Le Podium était composé de Charlotte ALLARD, au centre, vainqueur, Mélanie DUPIN 2^{ème}, à gauche sur la photo et Kloé SAUGRAIN, 3^{ème} à droite sur la photo.

Le concours de pêche de la Fraternelle



Au bord d'une Gartempe abondante en eau cette année, ce sont 42 pêcheurs qui se sont retrouvés le 27 juillet au Pont St Martin pour une pêche quasi miraculeuse avec plus de 4 000 prises de petites fritures (vairons, ablettes,...).

Le repas champêtre a connu son succès habituel avec une centaine de couverts servis



La visite du Préfet

Le mercredi 7 août la commune de St Bonnet avait l'honneur et le plaisir d'avoir sur son territoire Monsieur François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne.

C'est dans le cadre du projet d'extension et de développement de la brasserie de Bel Air, soutenu par la mairie, que Patrick VAN AUBEL, gérant de la brasserie et Jean-Claude BOULLE, maire de St Bonnet, avaient effectivement le plaisir d'accueillir le Préfet accompagné de Mme Françoise SLINGER-CECOTTI, Sous-Préfète de Bellac.

Les différents intervenants se sont plu à vanter les qualités d'entrepreneur de Patrick VAN AUBEL, son dynamisme et son goût de l'innovation, sans oublier la qualité de ses bières unanimement reconnue.

Outre l'extension prévue des locaux, la brasserie développe de nouveaux produits, élargissement de la gamme des bières, création d'une limonade qui rencontre déjà un franc succès, notamment à la fête de la batteuse où les amateurs ont pu l'apprécier.

Le projet de la brasserie de bel Air a déjà été récompensé par l'obtention d'un prix décerné par l'association « Entreprendre en Limousin ».





La peste porcine, vigilance requise

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, **sans danger pour l'Homme** mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés**.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- **Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).**
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

Pour suivre l'évolution sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : www.pplateforme-esa.fr

SERVICE IDENTIFICATION DE LA HAUTE-VIENNE - SAFRAN

2 avenue Georges Guigouin - CS 80912 - PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

05 87 50 40 30 - identification@haute-vienne.chambagri.fr



Randonnée littéraire

Le dimanche 6 octobre, une balade rencontre littéraire était organisée par l'Amicale du Champ Dorat à Limoges, en partenariat avec la mairie de Saint Bonnet et animée par Odile REBEYRAT.

La balade s'est déroulée le matin autour du bourg avec comme fil conducteur les ouvrages d'Odile REBEYRAT.

Les participants se sont arrêtés devant les lieux qui ont servi de cadres à l'écriture de ses livres, où des textes ont été lus et commentés. On a ainsi pu retrouver l'école des années 1950, la boutique du papa de Sœur Anne (ou Sœur de Cœur), l'ancien presbytère de l'Abbé Sauris, l'ancienne salle paroissiale avec ses kermesses d'antan, etc.

La randonnée s'est terminée agréablement par une rencontre dédicace autour d'un pot de l'amitié, dans la salle polyvalente, suivie d'un repas au restaurant.



Appels aux dons : église – chapelle

Les travaux de rénovation de l'église sont terminés, ceux de la chapelle (électricité) doivent l'être bientôt.

Le compte ouvert à la Fondation du Patrimoine pour recevoir les dons sera donc clos en début d'année prochaine.

Les dons déductibles des impôts à hauteur de 75% pourront donc être faits jusqu'à la fin de l'année.

Il est encore temps, **pour ceux qui auraient oublié de le faire**, d'apporter leur concours à la préservation de notre patrimoine religieux et culturel.



Les dons sont toujours possibles :

2 possibilités pour faire un don :

. Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.

. En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).